RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Mayotte

Service des ressources humaines et du dialogue social

Rejoignez-nous comme responsable (h/f) de la cellule « protection de la ressource, eaux de loisirs et sécurité sanitaire »

Sous l'autorité du responsable du service « santé – environnement », ce professionnel sera responsable de la cellule protection de la ressource, eaux de loisirs et sécurité sanitaire. Ingénieur d'études sanitaires ou cadre A, il/elle dispose d'une expérience probante et avérée en gestion des risques sanitaires liés à la protection de la ressource en eau, des eaux de loisirs, de la gestion des DASRI et à l'inspection contrôle.

Dans le cadre du projet régional de santé de Mayotte (La construction du PRS 2023-2028 | ARS : Mayotte (sante.fr)), vous en déclinerez les actions sur les thématiques vous concernant. En appui de votre responsable hiérarchique, vous apporterez vos savoirs autour de l'animation territoriale, du portage de projets, des relations avec nos partenaires (locaux et institutionnels). Vous viserez la réussite des actions au profit du territoire mahorais et des habitants. Vous aimez les défis et vous vouliez participer dans l'évolution des politiques de santé publique pour répondre aux enjeux climatiques.	Cadre A (public) Niveau 6 à 7 (Ucanss) Rifseep : Groupe 3 Encadrement : OUI Poste à DPI : OUI Possibilité d'astreinte

Vos activités principales et savoir-faire associés

Protection de la ressource en EDCH	- Suivi et animation du comité de pilotage pour la mise en œuvre des périmètres de protection des captages - Appui aux collectivités et à la Personne Responsable de la Production et de la Distribution d'Eau - PRPDE dans la prise en compte et la mise en place des périmètres de protection des captages (communication, sensibilisation, réalisation de guides de bonnes pratiques…) - Participation aux réunions en lien avec la thématique et animation territoriale pour la protection des ressources en eau - Participation aux réunions MISEN & MIPE et animation du groupe de travail « préservation de la ressource en eau » - Coordonnateur des procédures d'autorisation sanitaire relative à la protection de captage en lien avec l'IES eaux d'alimentation - Fait le lien avec le coordinateur des hydrogéologues agréés et met en œuvre la procédure de renouvellement périodiquement de la liste des hydrogéologues agréés - Instruction des demandes d'autorisations réglementaires sur l'instauration des périmètres de protection de captages
Eaux de loisirs	- Encadrer et animer la cellule Eaux de loisirs en lien avec le technicien sanitaire en charge du contrôle sanitaire des eaux de loisirs et des agents préleveurs de la cellule eau d'alimentation - Organiser et assurer le suivi du contrôle sanitaire des eaux de loisirs, et notamment l'informatisation des données - Etablir le bilan des contrôles sanitaires des eaux de loisirs - Participer aux réunions sur les thématiques des eaux de loisirs - Mettre en œuvre les profils de vulnérabilité pour les sites de baignades - Accompagner les communes dans la gestion des eaux de baignade et la mise aux normes réglementaires - Accompagner les exploitants dans la gestion des eaux de piscine
Sécurité sanitaire	- Suivre le déroulement réglementaire de la filière DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) en lien avec le CHM, l'éco-organisme DASTRI, les PMI… - Contribuer à la réalisation du programme régional d'inspection contrôle sur les DASRI - Développer la thématique de la prévention de la légionellose - Développer la thématique sanitaire sur la pêche à pied de loisirs

Centre Kinga – 90, route nationale
Kaweni – 97600 Mamoudzou
02.69.61.12.25

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-mayotte-dpo@ars.sante.fr)

Encadrement et gestion de la cellule	- Encadrement hiérarchique du technicien sanitaire et de sécurité sanitaire de la cellule et encadrement fonctionnel des agents préleveurs de la cellule eau d'alimentation - Animation et organisation de l'activité de la cellule, validation de la planification des différentes missions - Gestion des moyens octroyés aux différentes missions
Missions connexes et transversales	- Contribution à la continuité de service en cas d'absence des responsables de cellule du service santé environnement : encadrement et représentation de l'ARS liés aux thématiques correspondantes ; - Suivi et mise en œuvre du PRSE ; - Avis et expertise sanitaire sur les projets et travaux d'aménagement du territoire soumis à l'ARS en lien avec l'IES habitat et environnement extérieur - Participation aux astreintes environnementales et aux épisodes de gestion de crise - Collaboration très forte avec les collectivités locales, les services de l'Etat et autres partenaires. - Participation aux actions de communication du service - Missions transversales avec les autres cellules du service et de l'ARS

Vos savoirs

Savoir sociaux-et professionnels	Savoirs généraux
Enjeux, évolutions et cadre des politiques publiques Démarches, méthodes et outils de l'évaluation et de la gestion des risques sanitaires Techniques et réglementation dans le champ de la santé environnementale Organisation institutionnelle départementale et régionale Utilisation / maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, Powerpoint, Outlook, Acrobat) Maîtrise d'outils cartographiques SIG (QGIS) Connaissances en matière épidémiologie	Mobiliser et valoriser les compétences Fixer des objectifs cohérents Capacités d'organisation et de gestion de projet Savoir déléguer Aptitude à la prise de décision et à l'initiative Aptitude à prévenir, arbitrer et gérer les conflits Analyser et synthétiser Qualités relationnelles Aptitude au travail en équipe interdisciplinaire Réactivité et capacité d'investissement rapide sur des dossiers inopinés Disponibilité

L'Agence Régionale de Santé de Mayotte (Accueil | Sites internet des ARS (sante.fr))

101ème département, Mayotte ne dispose pas d'un système de santé à la hauteur des exigences qui s'imposent à l'ensemble des territoires français. L'objectif qui en découle est tout aussi exigeant : la population mahoraise doit pouvoir bénéficier des mêmes opportunités en matière de santé qui sont offertes à leurs compatriotes.

C'est entre ces deux points que **le 1er Projet Régional de Santé de Mayotte « 2024-2028 » déploie ses actions**.

En nous rejoignant, **vous participerez à cet objectif pour lequel nos 150 agents travaillent au quotidien** dans notre Agence créée au 1er janvier 2020 (située à Mamoudzou).

Ce Projet Régional de Santé de Mayotte constitue une feuille de route claire qui, malgré les aléas que le territoire mahorais connaît, doit nous permettre :
- d'assurer **la continuité d'actions du service public** ;
- de **créer un modèle original de développement de l'offre de santé** prenant en compte l'environnement particulier de l'île et son tissu urbain et rural spécifique.

Traduit en **7 axes thématiques** et **6 axes transversaux**, notre Projet Régional de Santé a retenu **5 enjeux majeurs** :
- tendre vers une autonomie des prises en charge sanitaire des patients sur le territoire ;
- réduire les inégalités de santé avec le reste de la France ;
- accompagner le développement du territoire dans une perspective favorable à la santé ;
- renforcer la qualité de vie et la santé des personnes en situation de vulnérabilité ;
- adapter les politiques de santé aux spécificités démographiques, sociologiques et culturelles de l'île ;

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-mayotte-dpo@ars.sante.fr)

La Direction Générale est assistée de 2 directions métiers (Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie ; Direction de la Santé Publique), de deux Départements spécialisés (Sécurité et Urgence Sanitaire ; Etudes et Statistiques) et d'un Secrétariat général pilotant les fonctions supports.

Vous serez rattaché(e) au responsable du service « Santé – Environnement »

REJOIGNEZ-NOUS POUR RELEVER CES DEFIS MAJEURS

***Maescha dé unono* [La vie, c'est la santé]**

Notre territoire

Mayotte (Accueil | Mayotte tourisme (mayotte-tourisme.com)) est un petit archipel volcanique de 374 km², situé dans l'hémisphère sud à l'entrée du canal du Mozambique, à mi-chemin entre Madagascar et le continent africain. Composée de deux iles principales et de plusieurs îlots, Mayotte se situe dans un lagon de 1.500 km² avec une barrière de corail s'étendant sur 160 km.

Eléments complémentaires

Statut	**Conditions d'emploi**
Fonctionnaire / contractuel / agent UCANSS L'ARS favorise le recrutement de bénéficiaire de l'obligation d'emploi	Cadre au forfait jours (208 jours) Si contractuel : CDD de 3 années Majoration outre-mer

Date limite pour candidater : vendredi 26 septembre 2025

Entretiens de recrutement : à partir de la semaine 06 octobre 2025

Déposer votre candidature	**Renseignements complémentaires**
- par mail : ars-mayotte-recrutement@ars.sante.fr - par courrier : ARS de Mayotte – 90 route nationale – 97600 MAMOUDZOU	- sur les missions : Baptiste GROFF (Chef du service santé environnement) baptiste.groff@ars.sante.fr - administratif : ars-mayotte-rh@ars.sante.fr

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de l'ARS (ars-mayotte-dpo@ars.sante.fr)